

Département  
du HAUT-RHIN

Arrondissement  
de MULHOUSE

Nombre de Membres  
en exercice :

10

Membres présents :

10

Membre absent :

0

Accusé de réception en préfecture  
068-246800213-20250326-10-DE  
Date de télétransmission : 02/04/2025  
Date de dépôt en préfecture : 02/04/2025

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE HABSHEIM ET ENVIRONS**

**Extrait du Procès-Verbal  
des Délibérations du Comité Directeur**

Séance ordinaire du 26 mars 2025  
(Vingt-six mars de l'an deux mille vingt-cinq)  
sous la présidence de Mme Rachel BAECHEL,  
Déléguée de la Ville de Rixheim.

**Présents (10) :**

Mme Rachel BAECHEL, Mme Barbara HERBAUT, M. Gilbert FUCHS, Mme Marie-Madeleine STIMPL, Mme Adrienne CAMPILLO (a reçu procuration de M. Gilbert IFFRIG), Mme Denise HERTH (a reçu procuration de M. Noël MULLER), Mme Pierrette KEMPF, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Sandrine KITTLER WALCH, Mme Catherine SIMON

**Absent excusé (0) :**

**Secrétariat de séance assuré par :**

M. Geoffrey ISSELIN, directeur adjoint des services de la ville de Rixheim.



**Point 10 de l'ordre du jour**

**Secteur enseignement**

**Subventions au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel**

En 2024, il a été accordé une subvention de 20,65 € par élève au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel. Il est proposé de maintenir cette aide financière, soit pour l'ensemble des 2 collèges :

Collège de RIXHEIM	685 élèves
Collège de HABSHEIM	<u>314 élèves</u>
	<b>999 élèves X 20,65 € = 20.629 €</b>

Cette enveloppe est à répartir selon les critères suivants :

- ¼ selon la surface totale des terrains, soit : 5.157 € pour 36.770 m<sup>2</sup>
- ¼ selon la surface totale des planchers, soit : 5.157 € pour 14.873 m<sup>2</sup>
- ½ selon le nombre d'élèves, soit : 10.315 € pour 999 élèves

La répartition de l'enveloppe entre les 2 collèges s'opère ainsi au prorata selon les 3 critères :

A REPARTIR		COLLEGE DE HABSHEIM		COLLEGE DE RIXHEIM	
Selon	Montant	Prorata	Montant	Prorata	Montant
Terrains 36.770 m2	5.157 €	18.070 m2	2.534 €	18.700 m2	2.623 €
Planchers 14.873 m2	5.157 €	5.893 m2	2.043 €	8.980 m2	3.114 €
999 élèves	10.315 €	314 élèves	3.059 €	685 élèves	7.256 €
<b>TOTAL</b>	<b>20.629 €</b>		<b>7.637 €</b>		<b>12.993 €</b>

### LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 12.993 € au Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim et de 7.637 € au Collège Henri Ulrich de Habsheim au titre de l'entretien des bâtiments et du matériel,
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2025.



Pour extrait certifié conforme.  
RIXHEIM, le 1<sup>er</sup> avril 2025

Le secrétaire de séance,



Geoffrey ISSELIN

La Présidente,



Rache BAECHEL

#### Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.